

Demande déposée le 10/12/2025

N° DP 063 214 25 00139

| | |
|------------------------|---|
| Par : | Monsieur INACIO RAPHAEL |
| Demeurant à : | 18 IMP DE CHAZALEIX 63730 LES MARTRES DE VEYRE |
| Sur un terrain sis à : | 17 RUE DU GD CLOS 63730 LES MARTRES DE VEYRE |
| Cadastré : | 214 AM 487 |
| Nature des travaux : | Changement menuiseries |

Le Maire de LES MARTRES DE VEYRE

Vu la déclaration préalable présentée le 10/12/2025 par Monsieur INACIO RAPHAEL,

Vu l'objet de la déclaration :

- pour Changement menuiseries ;
- sur un terrain situé 17 RUE DU GD CLOS à LES MARTRES DE VEYRE ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local de l'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2014 et modifié en dernier lieu par la délibération du conseil communautaire de Mond'Arverne en date du 23/09/2021 et notamment le règlement de la zone Ni,

Vu l'affichage en mairie, le 15/12/2025 de l'avis de dépôt du présent dossier,

ARRTE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de **NON OPPOSITION**.

A LES MARTRES DE VEYRE, le 16/12/2025

Le Maire



*16/12/2025
par délégation
Inac
L'Adjoint au Maire,
Catherine PHAM*

NOTA BENE : 1 - La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.

2 - Dès l'achèvement des travaux, il est impératif de déposer en mairie la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT – Cerfa 13408 téléchargeable sur le site www.service-public.fr)